

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 14 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 31 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHICI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Ludmila MONTEIRO	

### Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES
	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD

---

## **OBJET : PREAMBULE**

### **Projet métropolitain**

#### **Préambule**

Après son changement de statut en 2017, Dijon métropole a validé la même année son projet métropolitain fortement inspiré du projet de territoire, et qui a guidé notre action depuis lors.

Cinq années plus tard, Dijon métropole a construit son essor autour des **5 axes** alors décidés :

- Renforcer nos identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale
- Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file
- Dijon Métropole, moteur des alliances territoriales
- Innovation et mouvement pour imaginer la ville de demain
- Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice

et d'un **plan d'actions** en 12 points :

1. L'attractivité de la capitale régionale : la ville en projets
2. La métropole écologique : alimentation, énergie, eau, biodiversité, air
3. La métropole des savoirs : université, formation et start-up
4. La métropole sociale et solidaire
5. De nouvelles coopérations avec la région Bourgogne-Franche-Comté
6. Filière industries agro-alimentaires
7. Filière santé
8. Filière tourisme
9. Filière numérique
10. Alliances territoriales
11. Rayonnement culturel et sportif
12. Une gouvernance renouvelée et fédératrice

Après le renouvellement des conseils municipaux de 2020, dans un contexte bousculé par deux années de crise sanitaire, puis les impacts de la guerre en Ukraine, et avec la priorité à la transition écologique et énergétique qui doit nécessairement être réaffirmée, il apparaît nécessaire d'engager la révision du projet métropolitain.

Il s'agit aujourd'hui de l'actualiser à l'aune des récentes évolutions sociétales et territoriales, tout en renforçant la cohésion des élus intercommunaux et municipaux autour de ce projet fédérateur pour l'avenir du territoire.

Cette phase de consolidation des orientations est par ailleurs nécessaire pour stabiliser le projet métropolitain et l'amender autant qu'il le faut afin de l'adapter aux nouveaux défis. La première série d'adaptations sera ainsi guidée par les exigences liées au changement climatique et à la transition écologique.

Il nous faut également compléter le projet métropolitain au regard de nos compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, qui ont été transférées du département à la métropole à la fin du précédent mandat. L'exercice de ces compétences doit désormais pouvoir se déployer pleinement.

Enfin, le projet métropolitain se doit d'être le socle solide du cadre contractuel entre l'Etat et les collectivités. Il est donc nécessaire de doter Dijon métropole d'un cadre favorable aux échanges et aux négociations à venir avec la Région, l'Etat, voire l'Union Européenne. Ce projet métropolitain renouvelé va ainsi guider le prochain contrat de métropole avec la Région et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) conclus avec l'Etat.

Ainsi, la révision du projet métropolitain proposée sera de nature à renforcer la cohésion métropolitaine entre nos 23 communes, grâce à la co-construction d'une trajectoire choisie pour tracer et garantir un destin commun, dans la fidélité à une histoire riche de 20 années de développement dynamique qui nous a hissé au rang des métropoles de niveau national, grands territoires de vie et de développement.

Après son approbation par le conseil, cette première version du projet métropolitain révisé constituera le support d'un dialogue public avec les citoyens et tous les acteurs du territoire, afin de partager avec eux l'ambition et les priorités de nos orientations. Au-delà de la création et de la mise en route du conseil de développement, il s'agira de faire de ce projet métropolitain un projet commun à tous ses habitants et acteurs, apte à éclairer les choix de chacun, au regard de sa possible implication dans la dynamique de développement et l'animation du territoire.

Enfin, la métropole souhaite saisir cette opportunité pour renforcer les liens et la coopération avec les territoires environnants. La réalisation en 2020 d'un premier document intitulé « Atlas des territoires » constitue une base précieuse d'échanges sur les enjeux. La concertation qu'il est également proposé d'ouvrir avec les EPCI voisins doit nous permettre de renforcer nos coopérations dans un avenir qui nous lie nécessairement à ces territoires, tout en contribuant à gommer certaines approches opposant l'urbain au rural et nuisant par là même à toute forme de cohésion.

Pour ce faire, il est donc envisagé un travail en plusieurs temps :

- 1 Une **première délibération** après le débat de ce jour, permettant de fixer les orientations, issues d'un travail ramassé et concis auquel vous avez tous été invités à participer, autour de 3 groupes de travail, et précisant les modalités de concertation ;
- 2 Un temps de **concertation** construit autour des propositions suivantes :
  - L'organisation de forums métropolitains visant à échanger avec les acteurs locaux et les habitants sur leur vision de leur territoire à 10 ans ;
  - La poursuite des échanges avec les territoires voisins, en prolongement de la journée leur présentant « l'Atlas des territoires », de manière à échanger sur les coopérations possibles pour la décennie à venir ;
  - Un partage sur le projet avec les conseillers municipaux des 23 communes lors de la prochaine journée métropolitaine ;
  - L'envoi du présent rapport aux principaux partenaires de la métropole afin de leur demander un avis global sur les propositions formulées ;
  - La demande d'un premier avis au futur conseil de développement qui sera installé avant l'été ;
- 3 Une **seconde délibération** intervenant fin 2022 afin d'arrêter le projet métropolitain au vu des avis issus de la phase de concertation, tant à l'intérieur de notre territoire, avec tous les acteurs concernés, qu'avec nos voisins et les autres partenaires publics.

A la suite de ces éléments de contextualisation, le présent rapport vous propose tout d'abord, suite aux travaux internes menés avec les élus et les services, de mettre en avant **trois orientations transversales** majeures pour l'avenir du territoire et des habitants de Dijon Métropole :

- L'Ancrage
- Les Transitions
- La Proximité

Puis il vous propose de structurer le futur projet métropolitain autour des **5 axes décidés en 2017, complétés par deux axes supplémentaires** essentiels dans le contexte de 2022 :

- La transition écologique et la cohésion territoriale

- La métropole sociale et solidaire

## 1 Les trois orientations transversales

Forte d'un territoire qui rayonne, Dijon métropole poursuivra le développement de son attractivité en s'appuyant notamment sur **trois orientations transversales** qui renforceront l'équilibre et la solidité de son projet pour l'avenir.

### - La Métropole ancrée dans son territoire

Après une période qui a priorisé la structuration économique, urbanistique et territoriale et qui nous a permis de consolider notre rôle de locomotive régionale, il est désormais nécessaire de tisser l'ancrage territorial de ces actions. Outre d'assurer le passage à la réalisation concrète des nombreux projets d'envergure lancés, il s'agit désormais d'assurer leur enracinement local.

En s'appuyant sur les filières majeures développées sur notre territoire (agroalimentaire, santé, énergies, numérique, tourisme, etc.) notre rôle est aujourd'hui, tant de poursuivre leur développement, que de renforcer cette dynamique en entraînant dans notre sillage l'ensemble des acteurs locaux, tout en assurant un bénéfice direct aux habitants de Dijon métropole.

Pour y parvenir, nous devons travailler les liens transversaux entre les différents projets d'une même filière, la « fertilisation croisée » entre ces filières, amplifier les logiques de clusters, consolider et développer les entités déjà existantes, donner envie à d'autres de venir s'y greffer - sous-traitants, fournisseurs, partenaires - et mobiliser la recherche universitaire pour ancrer les projets sur le territoire.

C'est pourquoi, dans la suite des propositions formulées par les groupes de travail, je vous propose de réfléchir l'ensemble de nos politiques publiques au regard des objectifs suivants :

- Renforcer la lisibilité des orientations et actions de la Métropole pour mieux les faire connaître aux différents acteurs ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de notre territoire autour des 7 axes du projet métropolitain, en les invitant à les porter dans leur propre domaine ;
- Faire du nouveau conseil de développement un véritable outil d'enrichissement et de partage du projet métropolitain ;
- Nous appuyer sur les communes pour articuler les ambitions du projet métropolitain avec leurs propres projets ;
- Se servir des services de proximité, illustrer nos projets par des actions concrètes en prise directe avec le quotidien des habitants, pour les sensibiliser et les rendre acteurs des stratégies de développement à plus grande échelle ;
- Fédérer autour d'un « esprit métropolitain » au service de l'habitant et du territoire.

## - **La Métropole des Transitions**

Déjà reconnue pour ses efforts en faveur du développement et de la transition énergétique, il est proposé de réaffirmer l'engagement de Dijon métropole en structurant le projet métropolitain autour de la transition écologique.

Au-delà d'intégrer à notre projet métropolitain un axe spécifique sur cette thématique, il est ici question de se donner une direction, un objectif commun, d'amplifier un mouvement d'ensemble, apte à dépasser les cloisonnements entre politiques publiques et entre acteurs, en initiant des alliances avec nos voisins pour que les modes de vie évoluent progressivement, tant sur le plan alimentaire, qu'en matière d'habitat, de travail ou encore de modes de déplacement. Ensemble, re-questionnons nos responsabilités individuelle et collective.

Le climat est un défi majeur que nous devons appréhender avec une vision plus globale, de façon transversale à toutes nos politiques publiques, quelles qu'elles soient : économie, urbanisme, aménagement et usage des sols, préservation des ressources (eau, énergie...), alimentation, transports, etc.

La transition, c'est enfin l'opportunité d'aller vers une vie collective plus harmonieuse tout en rendant soutenable par chacun les orientations permettant de protéger la planète et les populations. Elle doit ainsi toucher tous les habitants, bénéficier également aux plus fragiles. Il nous faut en conséquence être attentifs à ce que la lutte contre le réchauffement climatique concerne tous nos habitants, sans laisser personne sur le bord du chemin.

La transition écologique nous invite enfin à modifier notre posture, à faire en sorte que les habitants en soient véritablement acteurs : notamment en revisitant nos modes de gouvernance avec moins de verticalité, en adaptant le service public et en anticipant ses évolutions.

## - **La Métropole de la Proximité**

La proximité se concrétise notamment de deux grandes manières :

- Par l'ensemble des services directs que la métropole délivre aux habitants : transports, eau, déchets, propreté, culture, sports, solidarités, etc ;
- Par la capacité permanente à croiser les projets des habitants, des entreprises, des associations et le projet métropolitain.

Cette proximité doit permettre une vision partagée de la métropole avec ses habitants et les acteurs de proximité.

Or, la compréhension de la métropole et de ses compétences n'est pas aisée. Il nous faut donc parvenir à la faciliter en s'appuyant notamment sur le relais constitué par les communes membres.

Il s'avère par ailleurs nécessaire de rendre plus lisible les projets portés par Dijon métropole vis-à-vis des habitants, en mettant plus en lumière ce qui les impacte directement dans leur vie de tous les jours.

Mais l'enjeu est également de trouver la bonne articulation entre échelon communal et métropolitain, afin de mieux faire comprendre la répartition des compétences de chacun.

A travers notamment la mise en lumière de thématiques qui impactent directement son quotidien (voirie, politiques sociales...), l'habitant intégrera progressivement l'utilité de la métropole dans sa vie de tous les jours. Il en va ainsi également des problématiques de sécurité qui ont conduit les communes de la Métropole à développer leurs échanges avec la création en 2022 d'un comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Dans ce cadre, la

coordination et la coopération pourront être développées par exemple lorsque les phénomènes concernent l'ensemble du territoire ou que la mise en commun d'ingénierie et moyens, telle la vidéo protection, s'avèrera utile.

Enfin, l'actuel déploiement des points d'accès aux droits en concertation avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes membres, tout en facilitant l'écoute des besoins et du ressenti des usagers, rendra également plus compréhensibles les actions métropolitaines réalisées en proximité.

**Ces trois entrées transversales, qui marqueront le projet métropolitain 2022 dans une trajectoire à l'horizon 2030, se traduiront dans chacun des 7 axes du Projet métropolitain, tel que développé ci-après.**

## **1 Les axes du Projet Métropolitain 2022 – 2030**

**Sur la base des travaux menés par les groupes de travail, il est proposé de structurer le projet métropolitain autour de 7 axes qui serviront donc de base à la concertation avec nos partenaires, acteurs et habitants.**

### **1 La transition écologique et la cohésion territoriale**

Le Conseil métropolitain affirme la nécessité d'une métropole adaptable, résiliente, qui peut agir et réagir en toutes circonstances, et de coopérations solides, évolutives et bienveillantes. Dijon métropole doit être porteuse d'une ambition d'ouverture et d'hospitalité en phase avec l'ambition écologique.

Elle doit promouvoir la ville du « care » (de l'attention portée au bien-être de chacun) et de la transition écologique, tout en valorisant son attractivité, en impulsant et en soutenant l'innovation au service de la transition écologique.

Il s'agit à long terme d'une plus-value écologique et économique pour le territoire. En travaillant à partir des acquis, des équipements existants et des investissements, à leur adaptation, à leur transformation, il s'agira de capitaliser sur cette avance pour répondre à ces grands enjeux.

### **Lutter contre le réchauffement climatique et atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des communes de Métropole**

La Métropole veut s'engager à aller vers la neutralité Carbone sans attendre 2050. Cet objectif se traduira notamment par la réalisation d'un Plan Climat – Air – Energie territorial ambitieux, la mise en œuvre du projet pilote RESPONSE et de sa répliquabilité pour d'autres territoires, le développement de l'écosystème Hydrogène et le développement des flottes décarbonées.

### **Accélérer la transition énergétique du territoire métropolitain et construire un mix énergétique local, bouclier contre la volatilité des prix de l'énergie**

Il s'agira tout à la fois de poursuivre les efforts en matière d'efficacité énergétique et de sobriété, de multiplier les opérations permettant la production d'énergies renouvelables sur le territoire, en suscitant massivement les investissements tant privés que publics. La métropole amplifiera ce mouvement en promouvant l'hydrogène, en cherchant à accélérer - avec l'Etat et la Région - la rénovation énergétique des logements, en poursuivant le développement des réseaux de chaleur sur les sites pertinents, en adaptant sa stratégie d'achat et d'autoconsommation.

### **Amplifier les stratégies métropolitaines de mobilité durable**

Dans la continuité des actions menées de longue date, Dijon métropole œuvrera à la construction d'une mobilité durable, inclusive et abordable, favorisant la cohésion sociale et le développement économique local. Une mobilité durable qui se traduit par la décarbonation de l'ensemble de la flotte de bus (arrêt de l'achat de bus neufs diesel et passage à des énergies propres dans le cadre du projet hydrogène notamment) et par la poursuite d'un schéma directeur cyclable ambitieux permettant de réduire significativement la part de l'automobile.

L'objectif poursuivi est de favoriser l'intermodalité et le report modal en incluant l'ensemble des services de mobilités, y compris les modes de déplacement doux, afin de lutter efficacement contre « l'autosolisme ».

Ainsi, faciliter la compréhension sur la complémentarité des modes, favoriser les mobilités actives et développer les mobilités solidaires seront les axes forts de la mobilité de demain au sein de la métropole dijonnaise.

### **Adapter le territoire au changement climatique**

Le territoire métropolitain prendra sa part dans l'adaptation au changement climatique et la lutte contre le réchauffement. Par une politique d'urbanisme et d'aménagement visant à désimperméabiliser les sols, par une stratégie de végétalisation et de gestion des forêts et du patrimoine arboré, la métropole amplifiera la préservation des ressources naturelles : eau, sols, biodiversité, air. La création de nouveaux écoquartiers et le développement de grands réservoirs de biodiversité contribueront également à cette stratégie volontariste et concrète d'un territoire mobilisé dans cet objectif planétaire.

### **Offrir aux entreprises un cadre de développement économique réactif et attractif, notamment dans le domaine de la transition énergétique et numérique**

Les entreprises et tout l'écosystème économique du territoire représentent un fort potentiel d'économie énergétique et un levier important d'une transformation progressive du modèle économique vers une économie décarbonée. La métropole s'engagera à leurs côtés pour construire un cadre global apte à faciliter les engagements écoresponsables.

### **Porter une stratégie de transition alimentaire à l'échelle du bassin de vie**

La question alimentaire est au centre d'une démarche sociétale visant à se diriger vers un modèle systémique de meilleure utilisation et de régulation des ressources naturelles d'une part, et d'une consommation plus juste et de qualité d'autre part. Relocaliser les approvisionnements de la restauration scolaire, et plus largement les projets agricoles et les projets de production, de transformation, de distribution et de consommation, constituera un objectif déterminant pour développer une stratégie générale du « manger sain pour tous ». Cela passera nécessairement par une stratégie de sensibilisation et d'information sur la transition alimentaire en direction de tous les publics (adultes, seniors, étudiants, etc...) mais également par un dialogue avec les territoires producteurs voisins.

## **2 Renforcer notre identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité de notre territoire**

Le territoire de Dijon Métropole est à la fois urbain et rural. C'est une de ses nombreuses richesses. Loin d'opposer ces deux facettes, le projet métropolitain les articulera de manière harmonieuse pour développer les atouts complémentaires d'une cité où il fait bon vivre, composée d'espaces naturels, agricoles et viticoles qui en font la fierté. La métropole vise un développement équilibré autour du triptyque Ville attractive / Ville durable / Ville solidaire.

Dijon métropole, capitale épicerie de la région Bourgogne-Franche-Comté, métropole à taille humaine ; Dijon métropole, viticole et gourmande ; Dijon métropole, universitaire et économique, solidaire, culturelle et sportive... L'identité urbaine doit ainsi se conforter autour des atouts naturels de la métropole et des territoires voisins, en développant le projet de métropole viticole, en

convergence avec la localisation de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) et de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin.

### **La force des engagements métropolitains et communaux conjugués renforcera l'identité dijonnaise autour de la culture et du patrimoine**

La compétence partagée de la culture entre métropole et communes doit conduire à une complémentarité d'actions qui valorisera les nombreux atouts patrimoniaux et culturels du territoire.

### **Le projet métropolitain doit également conduire à poursuivre l'amélioration de l'équilibre des fonctions urbaines sur chaque partie du territoire : emploi, habitation, espaces verts, services**

La singularité du territoire métropolitain, comparé à de nombreuses métropoles saturées sur le plan des mobilités, est d'avoir su préserver un espace de vie aéré et fluide. La poursuite d'un équilibre entre les grandes fonctions urbaines sur chaque partie du territoire, contribuera à garantir à chaque habitant un parcours quotidien simple et aisé pour répondre à ses différents besoins et à ceux de sa famille. La mise en œuvre d'un schéma de logistique urbaine durable contribuera à cet équilibre en répondant aux mutations économiques, tout en permettant un bon fonctionnement des espaces urbains et une maîtrise des flux de marchandises

### **La poursuite de la stratégie ambitieuse d'un urbanisme maîtrisé conduira à rendre la ville accessible à tous, à une meilleure répartition du logement social**

La diversité des densités d'habitat permet à chacun de trouver le meilleur équilibre entre accessibilité financière, proximité d'emploi et de commerces, quiétude et lien social. Cette stratégie d'urbanisme d'ensemble sera poursuivie avec une écoute spécifique à chaque partie du territoire, dans ses souhaits propres d'évolution, en complémentarité et solidarité avec les autres.

### **La coopération avec les territoires voisins et la mise en valeur des ressources humaines, patrimoniales, naturelles, économiques, universitaires**

L'identité de notre territoire dépasse les limites de la seule métropole. Elle s'appuie sur une cohérence d'image et d'atouts avec les territoires voisins qui y contribuent, tant sur le plan des paysages que des atouts naturels, économiques ou de services. C'est ensemble que nos territoires contribueront à renforcer le sentiment profond d'appartenance territoriale.

### **Développer et promouvoir les atouts oenogastronomiques, culturels, patrimoniaux, naturels et sportifs du territoire**

Ces atouts partagés constituent les bases de l'identité métropolitaine. Ils doivent être portés et développés par tous les acteurs. La métropole peut jouer un rôle d'incitation, d'accompagnement et de développement de ces atouts. Conforter la trame verte et bleue, porter la promotion du label « tourisme vert et éco-responsable » auprès des acteurs de la filière touristique, développer le tourisme sportif, en sont quelques exemples de traduction opérationnelle.

## **3 Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file**

Le développement économique est une priorité pour favoriser la création d'emplois et de valeur sur le territoire métropolitain et accroître son attractivité, tout en préservant la qualité de vie et le bien-être. La métropole accompagne la structuration et le développement des filières fortes du territoire : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, demain aussi les énergies durables, etc. La collectivité doit continuer à organiser, notamment grâce à la nouvelle agence Dijon Bourgogne Invest, le marché foncier et l'immobilier d'activités pour renforcer ces filières, de même que l'offre de services et les outils pour accompagner la croissance économique locale.

Le développement universitaire est aussi une force de développement du territoire qui a effectué récemment son rattrapage avec 1 000 étudiants ingénieurs supplémentaires attendus à horizon 2027 grâce à l'accueil de nouvelles écoles d'enseignement supérieur et celui de l'Ecole Spéciale d'Architecture. Véritable métropole universitaire avec 6 000 nouveaux étudiants en 2020, soit un

total de 40 000 étudiants sur le territoire, il nous faut encore renforcer nos partenariats avec l'université de Bourgogne et les établissements d'enseignement supérieur pour organiser un schéma de développement universitaire, source d'ancrage et de développement de l'Université sur le territoire.

Si Dijon métropole est devenue un territoire attractif dans le concert des grandes métropoles, il lui faut poursuivre le développement de son offre de services pour encore mieux répondre aux attentes des investisseurs et des talents attirés.

### **Consolider l'offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises sur le territoire**

Cette stratégie doit notamment prendre en compte l'animation du parcours résidentiel de l'entreprise, depuis sa création et ses différentes phases de développement, nécessitant d'avoir sur le territoire une offre complète et adaptée aux besoins des différentes filières. Cet accompagnement doit être étoffé par des outils, de type portage immobilier et de construction, dispositifs de financement, ingénierie de projets, conseils et expertises, pour accélérer l'intégration des entreprises sur le territoire. La création de la nouvelle agence Dijon Bourgogne Invest s'inscrit dans cette volonté affirmée de consolidation de l'attractivité par l'accueil de nouvelles entreprises, startups, PME et ETI... pour renforcer les filières d'excellence du territoire.

### **Animer et coordonner les acteurs des filières**

Cela repose sur un enjeu d'animation avec une gouvernance économique renforcée et une stratégie de coordination/animation des différents acteurs par filière (investisseurs, clusters, organismes de formation, financeurs...) qui œuvrent pour l'appui au développement économique du territoire aux côtés des organisations professionnelles et réseaux consulaires,

Pour dynamiser le développement économique territorial, la métropole s'est également dotée d'une organisation renouvelée à l'international et en matière de tourisme, qui vont indéniablement s'accroître dans les mois et les années à venir avec notamment l'ouverture de la CIGV et l'accueil du siège de l'OIV dans la ville centre.

### **Valoriser, développer et promouvoir le potentiel universitaire et de recherche**

L'enseignement supérieur constitue l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du développement métropolitains, avec la nécessité, pour accroître l'attractivité étudiante et l'amélioration du taux de rétention dans la Métropole des étudiants une fois diplômés, de renforcer l'offre des formations d'enseignement supérieur proposées actuellement en lien notamment avec les besoins des filières d'excellence du territoire. Il est important également de favoriser et amplifier l'entrepreneuriat étudiant, notamment dans la formation et le soutien aux doctorants pour créer leur entreprise.

L'Université de Bourgogne constitue un atout essentiel de notre territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation de notre tissu économique et le renforcement de l'innovation. Les axes scientifiques de l'université de Bourgogne méritent d'être fortement soulignés et soutenus, en lien avec les filières d'excellence et les grands projets du territoire. Les partenaires conviennent en particulier de l'importance de développer des chaires en lien avec les forces scientifiques et économiques du territoire.

### **Une économie tournée vers un avenir marqué par la transition écologique et énergétique**

Tout en promouvant une offre axée plus résolument sur la transition énergétique et environnementale et préoccupée des solidarités, la métropole dijonnaise doit, dans le même temps, poursuivre une trajectoire de développement économique performante et accueillante, d'activités plus économes en ressources et en énergie, orientée sur les usages, qui valorise in fine la production de produits et de services, la création d'emplois et une économie connectée à son territoire.

La métropole doit désormais s'appuyer sur le projet porteur de l'Hydrogène, et sur les nombreux projets de transition écologique, pour amplifier et valoriser les acquis d'un territoire où l'on respire, et mobiliser l'écosystème des entreprises et de la recherche sur ce domaine. Il nous faut également structurer la communication et la promotion autour des énergies durables pour accueillir de nouvelles activités tertiaires ou des unités de production dans ce domaine.

### **Mobiliser les entreprises sur les grands projets qui deviendront progressivement de puissants moteurs économiques**

Le travail de proximité avec les clubs d'entreprises sur la base des projets métropolitains, la coopération avec l'enseignement supérieur, l'organisation des indispensables rencontres entre milieu universitaire, recherche, étudiants et entreprises, contribueront à la dynamique de l'emploi.

### **Développer le tourisme d'affaires, le tourisme vert et enrichir les loisirs de pleine nature**

Ces axes sont inscrits dans le schéma de développement touristique métropolitain. Au-delà du développement touristique autour de la gastronomie et du vin, le tourisme vert et le développement d'une offre d'itinérance pour enrichir les loisirs de pleine nature en lien avec les territoires voisins, ainsi que le développement du tourisme d'affaires et de l'offre culturelle et patrimoniale doivent s'inscrire dans une stratégie encore plus ambitieuse.

### **Amplifier la stratégie internationale de développement**

La réflexion sur la stratégie de développement international, en termes de coopérations et de solidarité internationale, doit nous amener à proposer un volume et une qualité d'actions d'envergure européenne.

## **4 Dijon Métropole, promoteur des alliances territoriales**

Être métropole, c'est assumer les grandes fonctions liées au développement et à la croissance, conjointement avec les régions, dans une perspective de solidarité, d'alliances et de réciprocité avec les territoires ruraux qui nous entourent. C'est tisser des liens de solidarité avec les collectivités voisines.

La métropole inscrit dans ses priorités les échanges mutuels avec les territoires environnants qui sont interdépendants sur bien des aspects. Au-delà de l'importance de la combinaison des espaces (lieux) et des réseaux (liens), le rapport ville-campagne peut se développer notamment autour du projet alimentaire territorial, du rapport à l'environnement, de la gestion économe et durable de l'eau, de la gestion innovante et vertueuse des déchets, de la biomasse et de la fourniture de bois, de la production d'énergies renouvelables (électricité, gaz) susceptibles d'apporter des compléments de rémunération au monde agricole et de répondre aux besoins à long terme d'énergie de la métropole.

La valorisation de l'harmonie coteaux-ville-plaine peut apporter un volet structurant dans les rapports territoriaux. La métropole viticole et des Climats prend alors toute sa place au sein d'une stratégie interterritoriale. La métropole continuera de miser sur la continuité et l'interdépendance des territoires et de faire des alliances territoriales une source de solidarités dans une stratégie gagnant-gagnant.

### **Construire l'offre métropolitaine, identifier les services apportés réciproquement entre territoires voisins et communiquer sur cette offre**

Les alliances territoriales se construisent d'abord et avant tout sur la base de projets et de services concrets, répondant aux besoins de chacun des territoires concernés et aux besoins communs. Après une étape nécessaire de meilleure interconnaissance des territoires et de leurs atouts, l'identification des sujets d'intérêt commun permettra de construire une coopération à moyen terme avec chacun d'entre eux. La première phase d'établissement d'un « Atlas des territoires » sera poursuivie pour faire émerger des sujets solides de coopération.

### **Développer des stratégies communes autour des objectifs de transition écologique**

L'objectif de réduction des gaz à effet de serre, qui conduira à instituer une Zone à Faible Emission nécessitera de déployer des infrastructures spécifiques de mobilité dans le cadre des alliances territoriales, autour des principes de coopération, co-élaboration et répartition des participations financières.

La filière du bois, tant pour alimenter les chaufferies que la construction, constitue un autre sujet de coopération, nécessitant une réflexion sur les équipements nécessaires avec les territoires voisins. Le projet alimentaire territorial impliquera également de développer avec nos voisins des outils de transformation, de manière à renforcer la consommation des produits régionaux et faciliter l'adaptation de la production aux besoins de consommation métropolitaine.

### **Partager et coordonner nos interventions au service des habitants, de tous les habitants**

Au-delà de nos structurations et dimensions différentes, nous sommes appelés, avec nos territoires voisins, à intégrer dans nos stratégies respectives la continuité d'usage nécessaire pour nos habitants. Nous contribuerons ainsi ensemble, tant par l'innovation (technique, sociale) que par nos ressources respectives (intellectuelles, matérielles, naturelles) et en fonction des possibilités et atouts de chacun, au bien-être des habitants de tout le bassin, métropolitain et extra-métropolitain.

### **Créer de nouvelles coopérations entre communes membres et être présent dans les territoires qui sollicitent la Métropole**

Le nouveau schéma de mutualisation constitue une étape décisive dans la coopération entre les communes. Il s'agira d'inventer de nouvelles coopérations entre communes membres et entre communes et métropole. Cela peut être le cas par exemple de la culture, renforçant l'intérêt des échanges et de la coopération entre les communes et avec la métropole.

Il faut par ailleurs continuer à travailler dans une logique de projets en commun, ne pas s'arrêter aux portes du territoire métropolitain, notamment au niveau des mobilités (ex : parkings relais en limite de territoire) et approfondir les coopérations existantes sur la gestion de l'eau (pour préserver la ressource ou pour en permettre le stockage) ou le traitement des ordures ménagères.

Il s'agit également de rendre la métropole visible au-delà de ses limites territoriales lorsqu'elle agit pour les intercommunalités voisines (construction d'un nouveau centre de tri, sécurisation des ressources en eau, etc).

## **5 Innovation et mouvement : pour imaginer la métropole de demain**

Après une montée en charge très forte depuis vingt ans, la métropole doit prioriser ses ambitions pour demain. Les priorités données à la transition écologique et à la solidarité peuvent en être les marqueurs.

Tout en continuant de densifier la ville de manière raisonnée, notamment au travers des derniers quartiers à restructurer, la Métropole doit approfondir sa réflexion sur la mixité des fonctions urbaines sur chacun des quartiers et des secteurs du territoire.

### **Viser un équilibre entre grands projets métropolitains et actions concrètes en proximité de l'habitant**

En matière d'urbanisme, il s'agira de valoriser les atouts d'une densification raisonnée couplée à la végétalisation d'espaces publics et privés, de donner l'envie d'habiter le territoire. Cela passera notamment par une stratégie de la qualité de l'habitat et des logements et la valorisation de notre territoire autour de son accessibilité, du bien vivre et du bien-être.

La problématique commerciale subit une révolution. A l'opposé des grandes concentrations commerciales, il s'agira notamment d'organiser la logistique urbaine, en particulier celle du dernier kilomètre.

### **Coopérer avec l'enseignement supérieur pour favoriser un écosystème de recherche innovation**

Comme exprimé plus haut en matière économique, l'innovation dépend aussi de la capacité à partager et mieux connaître les projets de recherche, à les mobiliser au service du développement du territoire, à en assurer les retombées économiques localement.

La valorisation des projets de recherche menés sur le territoire, la capacité à être terrain d'expérimentation, nous conduiront à nous engager toujours plus aux côtés de l'Université, sur la

co-construction des projets. La vigne et le vin, le climat urbain, les biotechnologies, l'agriculture raisonnée, les nouveaux matériaux, l'intelligence artificielle..., en seront autant de supports thématiques.

La métropole développera en complément les nécessaires innovations financières pour transformer les enjeux et exigences de la transition écologique, tout en étant attentive à un développement économique soutenable à long terme. Les investissements pour la rénovation énergétique en seront une traduction potentielle.

### **Créer une identité métropolitaine pour une meilleure appropriation des citoyens et renforcer le sentiment d'appartenance**

La construction de la métropole de demain passe également par la capacité à mieux connaître les priorités des habitants, leur perception de la métropole et leurs attentes. Le développement d'une offre de loisirs, voire de tourisme à destination des métropolitains qui ne connaissent pas toujours leur territoire pourra renforcer ce sentiment d'appartenance à un territoire riche dont ils pourront à leur tour devenir les ambassadeurs.

### **Faire de ON DIJON un dispositif plus proche et mieux compréhensible par les citoyens, dans le respect des engagements éthiques et de la vie privée**

La métropole a mis sur pied avec un temps d'avance un dispositif de métropole connectée, qui optimise la gestion urbaine et permet la mise à disposition de la donnée à tous les acteurs et à tous les habitants. Il nous faut développer l'accessibilité et l'usage par le plus grand nombre à cet immense champ de connaissances et d'interactions au service de chaque habitant et de son parcours de vie.

### **Affirmer une métropole du « Care » : coopération, partage de ressources, réseaux**

La métropole redoublera d'innovations pour un service de qualité pour tous. Elle réaffirmera en particulier l'importance de l'accès de tous à tous les services, impliquant de nombreuses innovations en matière d'accessibilité des services, en complément de ses interventions structurantes en matière sociale.

## **6 La Métropole sociale et solidaire**

En choisissant d'intégrer l'ensemble des compétences départementales visées par la loi, Dijon métropole a exprimé sa volonté de renforcer son rôle de « métropole du quotidien ».

Agir en direction des plus fragiles, prévenir les difficultés, permettre un égal accès de ses services à tous, accompagner l'accès aux droits, tels sont les objectifs de la politique sociale et solidaire que Dijon métropole souhaite mener, en entraînant avec elle l'ensemble des acteurs locaux impliqués, au-delà des strictes compétences métropolitaines.

Il s'agit non seulement de mettre en œuvre les compétences légales mais, bien au-delà, de faire en sorte que tous les habitants de la métropole bénéficient largement de son développement. C'est ainsi que les objectifs de solidarité traverseront toutes les politiques publiques, en réinterrogeant leur capacité à s'adresser à tous, et à résoudre les difficultés des plus fragiles à vivre une vie équilibrée et intégrée.

### **Construire avec les communes membres la politique sociale métropolitaine, en y associant les habitants**

Depuis la prise de compétences sociales par la métropole, les liens avec les communes se resserrent dans une complémentarité évidente et fluide des services de proximité, en direction des plus fragiles de nos concitoyens.

Ce rapprochement du terrain permis par la reprise de compétences départementales se double d'une capacité à les optimiser en intégrant l'objectif de solidarités à chaque compétence métropolitaine,

notamment aux compétences économiques, afin de concrétiser l'objectif plus global de développement social.

Pour s'adresser encore mieux à tous, la métropole amplifiera son rapprochement au plus près des habitants, renforcera les modes de coopérations et les outils avec les communes, notamment dans le domaine de l'accès aux droits et de la prévention de la perte d'autonomie, pour développer une offre combinée au service de chacun. Elle accompagnera le développement de réponses de proximité (transports, logement, ...) et facilitera l'accès aux services proposés.

Au-delà de l'action institutionnelle, la métropole soutiendra, aux côtés des communes, le tissu associatif, essentiel à la cohésion sociale, et accompagnera le développement des solidarités de voisinage.

### **Rendre les politiques sociales lisibles et accessibles pour les habitants**

L'action sociale est portée par de nombreux acteurs. Le département au premier rang, mais également les organismes de sécurité sociale ou encore les communes concourent à la prise en compte de l'ensemble des besoins de la population, chacun selon ses compétences.

La métropole s'attachera, pour son territoire et au regard de ses nouvelles compétences, à fluidifier les relations entre ces différents acteurs, à effacer autant que faire se peut, pour les habitants, les frontières institutionnelles. C'est notamment l'ambition des points d'accès aux droits, guichets communs mis en place entre les communes et la métropole.

La métropole doit s'adresser aux habitants en expliquant les politiques métropolitaines. Concernant en particulier les politiques sociales, il s'agit de les situer le plus clairement possible en complément de celles du Conseil départemental.

La santé constituera également un axe fort du projet. Il s'agira en premier lieu de faire de notre territoire un territoire de bien-être, au sein duquel chaque habitant puisse bénéficier d'un environnement, des services, des conseils, favorables à son équilibre et à sa santé. Le contrat local de santé constitue un outil privilégié pour porter cette ambition, dans le cadre d'un large partenariat. La démographie médicale et la formation constitueront également des points d'attention majeurs.

### **Accompagner tous les habitants, et plus particulièrement les plus fragiles, dans les transitions environnementales et sociales**

L'évolution induite par la transition écologique ne doit pas éloigner les plus fragiles des retombées du développement métropolitain. Par une action forte sur les rénovations énergétiques, la mise en place de dispositifs d'achat d'énergie partagés, la métropole jouera un rôle protecteur pour les plus en difficulté.

La performance du réseau des transports pour mailler le territoire au bénéfice du plus grand nombre permettra également de relier les habitants à l'ensemble des services proposés. Au-delà du maillage, l'accès au transport par tous (politique tarifaire adaptée et accessibilité) sera renforcé.

Enfin, afin d'éviter les fractures et de développer son action en direction de tous les publics, la métropole poursuivra le développement de sa stratégie d'inclusion numérique en s'appuyant en ce sens sur les communes.

## **7 Pour une gouvernance fédératrice**

Nous disposons sur le territoire d'acteurs économiques, sociaux, culturels, extrêmement engagés et actifs. La force d'un territoire s'exprime lorsque tous ses acteurs se complètent, se stimulent les uns les autres et travaillent la main dans la main. Ce projet métropolitain revisité exprime de nouveau notre volonté de les entraîner et de les soutenir.

Une métropole à taille humaine, c'est un territoire au sein duquel chacun a sa place et partage une ambition, celle de la réussite et du bien vivre ensemble, tout en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Nous devons inventer les nouveaux liens que nous souhaitons entre Métropole, partenaires, acteurs locaux, habitants, usagers et utilisateurs externes.

En outre, la cohésion entre élus municipaux et métropolitains, entre communes et Métropole, entre élus et acteurs locaux, doit améliorer constamment la qualité de service rendu à l'usager en accordant au mieux les actions métropolitaines aux besoins des habitants.

L'adaptation agile et constante de nos moyens et de nos ambitions doit ainsi permettre d'aboutir au niveau de service attendu, en mobilisant l'ensemble des agents dans un projet d'administration renouvelant le sens de leur mission de service public et en conformité avec les axes du projet métropolitain (innovation, responsabilité sociale et environnementale, transversalité, etc).

**La gouvernance doit combiner l'expression forte d'orientations par la métropole, les nécessaires échanges « horizontaux » entre collectivités et partenaires et la force des propositions ascendantes des acteurs locaux.**

Par les liens étroits avec les élus communaux, par une gouvernance à la fois politique et administrative (conférence des Maires, réunions des DGS, etc), le « bloc communal et intercommunal » se réalisera plus encore au travers d'une gouvernance partagée et transversale.

Le sport et la culture sont des facteurs de bien-être, d'ouverture et d'épanouissement essentiels à la cohésion d'un territoire, au bien-être de ses habitants ; chaque commune en est saisie et développe, à sa mesure, des politiques en la matière. La gouvernance métropolitaine doit permettre de rapprocher ces politiques pour les renforcer encore. L'accès à la pratique sportive, à la lecture publique, à l'apprentissage de la musique, de la danse ... doit pouvoir être ainsi développé et facilité pour tous.

**Consolider les relations institutionnelles, en renforçant notamment la proximité avec l'ensemble des élus des communes membres, notamment en venant plus régulièrement à leur rencontre**

La métropole engagera des cercles progressivement plus nombreux d'acteurs dans la construction et la réalisation du projet métropolitain, pour une efficacité et une cohésion accrues.

C'est en ce sens qu'au-delà des représentants communaux au sein du Conseil métropolitain, il faudra développer la participation des élus municipaux aux projets métropolitains, en veillant à mieux partager et à renforcer leur connaissance des projets et des services à l'image des visites de site qui ont déjà été organisées.

La cohésion avec les communes membres sera également renforcée en organisant en proximité des rencontres, tant avec les élus qu'avec les habitants.

**Mieux communiquer sur les projets métropolitains en valorisant concrètement la place des habitants et des acteurs dans leur réussite**

Afin de mieux faire connaître Dijon métropole, ses champs d'actions et les projets portés, un travail pédagogique est à conduire, en multipliant les actions d'information à destination des habitants, tout en valorisant leur place dans la réussite des actions menées.

Cela permettra le développement d'une véritable identité métropolitaine : une métropole présente dans le quotidien de l'ensemble de ses habitants (tarifs métropolitains, programmes élaborés en collaboration entre les communes en matière sportive ou culturelle etc).

Une réflexion sur les moyens d'associer tous les publics (enfants et jeunes, personnes âgées, familles) à la construction de la métropole de demain sera également engagée.

**Associer les habitants à la gouvernance de Dijon Métropole avec la création d'un conseil de développement utile et efficace pour le territoire**

La mise en œuvre du conseil de développement s'appuiera sur un règlement intérieur précisant son rôle, organisant son fonctionnement et la répartition des fonctions de ses membres.

Et pour que chacun puisse s'y sentir utilement intégré, la formation nécessaire sera dispensée à l'ensemble des participants.

**Intégrer le levier de l'évaluation des politiques publiques dans la gouvernance de Dijon Métropole**

Une stratégie d'évaluation plus ambitieuse du projet métropolitain doit permettre de partager au sein de l'institution et avec les partenaires et les habitants, les objectifs et les résultats des actions de Dijon métropole, tout en permettant de façon agile la réactualisation de nos orientations.

Cette évaluation pourrait s'appuyer sur un Observatoire métropolitain chargé de recueillir et de mesurer les impacts des politiques publiques et leurs retombées sur la vie des habitants ainsi que sur le suivi d'indicateurs internationaux de développement durable.

Cette démarche d'évaluation des politiques publiques permettra d'associer différents acteurs : les citoyens, les partenaires, et concernera également les partenariats en direction des acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que le tissu associatif.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de valider** le principe d'une révision en deux temps du projet métropolitain tel qu'adopté en 2017, pour l'adapter aux évolutions politiques et aux transferts de compétences réalisés depuis lors ;
- **de valider** le projet de révision tel que présenté ci-dessus et qui sera notamment proposé aux membres du Conseil de développement ;
- **d'apporter** les modalités de mise en concertation telles que présentées dans le présent rapport.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	